

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE

Bulletin n°31 – janvier 2020



14, rue de Verdun 92500 RUEIL-MALMAISON - Tél : 01 47 52 17 17

E-Courriel : sapf.francophonie@gmail.com

- SITE internet : <http://www.poetes-francophonie.com>

Association loi 1901 – Cotisation annuelle : **25 €** / Étudiants et handicapés : **18 €** / Bienfaiteur : **50 € et plus**

L'ÉTENDARD DE LA POÉSIE

Ne serait-il pas opportun de mener une étude approfondie sur la nature théorique de ce que nous pourrions appeler « l'idéal de la société humaine », à supposer qu'il existe et soit définissable ?

En effet, avant même de mener campagne pour une société humaine idéale, ce qui est déjà une notion légèrement différente, ne devrions-nous pas aussi nous demander si notre humanité tout entière partage vraiment un même idéal ? Assurément, tel n'est pas le cas puisque s'affrontent des conceptions de sociétés radicalement différentes, ce qui réclame une attention extrême avant d'énoncer de grands principes qui devraient soi-disant s'appliquer à l'ensemble des nations.

Ces questions étant posées, nous constatons immédiatement combien le travail s'avère complexe, d'un point de vue à la fois théorique et pratique. Ne s'agissant pas d'élaborer une énième théorie sur le sujet, l'aspect pratique nous intéresse cependant au plus haut degré, tant l'urgence nous impose désormais d'engager une action réconciliatrice entre les peuples.

Or, nous avons déjà identifié une source commune à bien des conflits, dont notamment des malentendus d'ordre religieux, parfois anodins à la base, amplifiés par des intervenants-tiers qui ont trouvé leur intérêt à voir la situation s'envenimer... Lorsqu'on découvre, par exemple, que certaines dictatures passées faisaient partie d'un plan stratégique ancien d'une "grande puissance", les preuves deviennent accablantes à l'encontre de décideurs déjà eux-mêmes hors jeu, et ceux qui, loin des champs de bataille, prononcent des discours alambiqués, perdent gravement en crédibilité. Comment ne pas s'étonner en outre du soulèvement consécutif des peuples qui ont souffert dans leur chair ?

Peut-on seulement imaginer combien il apparaît dérisoire pour des responsables d'énormes groupes d'entreprises multinationales de se soucier de la société humaine dans sa globalité, et de surcroît de son idéal ! Ne serait-ce donc qu'une préoccupation de poètes ?

Manifestement, dans le déroulement des événements suscités par les hommes, il nous apparaît que les gouvernances œuvrent bien loin d'une notion d'idéal que souhaiterait notre humanité.

Contrairement à la notion de développement, qui aurait pour but d'apporter aux individus ce qui leur est nécessaire ou apporterait harmonie et tranquillité, s'agitent et se multiplient progressivement les étendards de la violence et les spectres de la misère.

Il devient tard pour inverser le cours de cette organisation machiavélique créée par quelques poignées de puissants. Pourtant, il nous appartient de croire en la possibilité d'inverser la tendance. Tout d'abord en doutant de ce que ce que les modèles proposés nous conviennent ; en refusant de suivre le mouvement sous prétexte qu'il proviendrait d'un élan naturel et dans notre intérêt ; en nous instruisant auprès d'authentiques spécialistes indépendants sur les solutions réelles préconisées et en favorisant leur mise en place ; en cultivant un esprit de bienveillance à l'égard de ceux qui souffrent et en luttant pour rétablir un équilibre de justice et de bon sens, tenant compte des éléments naturels en présence...

Le mot d'ordre général tiendrait en une devise que nous initions comme suit :

Réveil et solidarité, avec hauteur et foi en l'avenir de l'Homme !

Nous pourrions l'inscrire sur notre étendard de la Poésie.

Jean-Charles Dorge

Président de la SAPF

Notre **Assemblée Générale** s'est tenue le vendredi 15 novembre 2019 à 17h00, dans les locaux de la Société des Poètes Français, 16 rue Monsieur-le-Prince 75006 PARIS. Elle fut suivie de la **REMISE DES PRIX** du Concours 2019 à 18h00. Poètes, lauréats et amis se sont retrouvés nombreux et le récital des poèmes primés et de quelques autres fut suivi du Pot de l'amitié à l'issue de la réunion. Des photographies en souvenir de cette sympathique rencontre figureront dans le FLORILÈGE 2020.

CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2020

Le concours de poésie de la Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie (SAPF) est né en 2008 avec la création du prix « Charles Le Quintrec », à la mort du grand poète breton. Ce prix a été remis pour la première fois à Cabourg, en juillet 2009. Depuis 2015, les lauréats, entourés de leurs amis de la SAPF, sont réunis en général vers mi-novembre dans les locaux de la Société des Poètes Français à Paris, pour partager dans la convivialité un grand moment poétique.

Un jury qualifié porte une appréciation sur chacune des œuvres présentées, en notant en particulier la technique poétique, le style, la qualité de l'inspiration ainsi que l'originalité du texte.

Les résultats sont annoncés dans le bulletin trimestriel suivant la clôture du concours et simultanément sur le site de la SAPF www.poetes-francophonie.com et les diplômes remis à l'occasion d'une assemblée ou manifestation particulière. La présence des lauréats est requise.

Cinq prix au moins seront décernés. Liste des principaux Prix :

- Le Grand-Prix « *Charles Le Quintrec* » pour la poésie classique.
- Le Prix « *Claude Sorel* » pour la poésie libre et la prose poétique.
- Le Prix « *Cécile Aubry* » pour les jeunes poètes (-20 ans) et auteurs de poésie ou contes pour enfants.
- Le Prix « *Marceau Constantin* » récompensant les poèmes illustrés.
- Le Prix « *Monica Richon* » pour la poésie Néo-Classique.
- Le Prix du *Haïku* de la SAPF.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Le concours est ouvert à tous les écrivains, français ou étrangers, écrivant en langue française. Les envois seront à adresser à :

René Le Bars, 4 rue Camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY avant le : 30 juin 2020

ARTICLE 2 : Le nombre d'envois n'est pas limité.

ARTICLE 3 : Les textes seront dactylographiés en deux exemplaires et comporteront en haut et à droite de chaque page un code de deux lettres et deux chiffres (ex : AB 12) sans autre signe distinctif.

L'anonymat sera garanti.

Les coordonnées : nom, prénom, adresse, âge, téléphone, adresse courriel, seront jointes à l'envoi dans une enveloppe fermée portant uniquement le code.

ARTICLE 4 : La participation est de 2€ par texte envoyé pour les adhérents de la SAPF, les participants au dernier FLORILÈGE ou ayant déjà publié un recueil aux Éditions de la SAPF. Avec un minimum de 4 €. Les frais de participation sont fixés à 5 € par poème pour les autres candidats, qui devront joindre un chèque correspondant au nombre de poèmes, à l'ordre de la « SAPF ».

ARTICLE 5 : Les manuscrits ne seront pas retournés aux concurrents.

ARTICLE 6 : Le jury sera composé de personnalités qualifiées. Ses décisions seront sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

ARTICLE 7 : Les résultats et la date de remise des prix seront publiés sur le site de la SAPF :

www.poetes-francophonie.com

Les concurrents souhaitant être informés par correspondance joindront deux enveloppes à leur adresse, suffisamment affranchies, dont une pour l'envoi éventuel du diplôme (tarif en vigueur pour 250 gr).

Inscrivez-vous pour participer aux **Rencontres poétiques,**
qui auront lieu du 13 au 15 mars à CABOURG !

Voir dans ce bulletin et sur notre site !

Événement !

Rendez-vous des poètes Cabourg 13-15 mars 2020

La Société des Poètes Français organise les 20èmes Rendez-vous des Auteurs et Poètes de la Francophonie qui auront lieu du 13 au 15 mars 2020 à Cabourg (Calvados), ville côtière normande évocatrice d'une belle époque de la vie culturelle française... Ces **Rencontres poétiques** seront marquées par la présence de diverses associations.



Le programme des deux journées (et demie)



Accueil des participants et remise de dossiers à partir de 18 heures, le vendredi 13 mars 2020 :
RDV à la Résidence «SWEET HOME», 62 Avenue Charles de Gaulle 14390 CABOURG :

Vendredi 13 mars

18h45 Pot de l'arrivée

19h30 Dîner au restaurant de « Sweet Home »

21h00 Soirée autour des « Poètes Normands »



Samedi 14 mars

9h30 Rassemblement à « Sweet Home » en vue
départ pour Houlgate

10h00 Découverte d'Houlgate - "sur les pas des illustres villégiateurs"

12h30 Déjeuner au restaurant de «Sweet Home»

14h30 BARNUMS sur la Place du Grand-Hôtel de Cabourg*

17h30 Salle du Casino : Expo de haïshas avec spectacle musical du
groupe Trio Toucher

19h30 Repas de GALA MUSICAL au CASINO
de Cabourg



Dimanche 15 mars

10h00 RÉCITAL DE POÉSIE face à la mer, à

12h30 Déjeuner au restaurant

de « Sweet Home », suivi d'une scène ouverte.

(Fin des festivités vers 16h00)



«Sweet Home»

(*) Les associations invitées assureront une permanence «la poésie a la rencontre du grand public»
sous une dizaine de barnums installés par les services de la municipalité.

La presse sera présente. Soignez votre accueil !

BULLETIN DE RÉSERVATION – 13-15 mars 2020 – RDV de CABOURG

L'hébergement et la plupart des repas ont pu être organisés dans le cadre privilégié d'un lieu unique, la résidence «Sweet Home», à deux pas du Casino de Cabourg par la Promenade Marcel Proust, en bordure de la mer. Les conditions tarifaires exceptionnelles incluent l'ensemble des repas et petits déjeuners, deux nuitées en chambre double (ou «simple» moyennant supplément), animations, salles et installations diverses. Si les inscriptions dépassaient les limites de places disponibles en ce qui concerne l'hébergement, le comité d'organisation se réserve la possibilité de n'inscrire les participants concernés qu'aux activités et quatre repas principaux moyennant un remboursement de 30 % de la participation forfaitaire demandée. Ils devraient alors prévoir rapidement leur hébergement libre par ailleurs.

vendredi 13 mars : Pot d'accueil, dîner (les repas sont servis avec boissons incluses).

+ nuitée en chambre double (ajouter 15 € pour une chambre «single») avec petit-déjeuner /

Samedi 14 mars : Programme de la journée, incluant déjeuner, dîner de gala avec apéritif, café + nuitée en chambre double (ajouter 15 € pour une chambre «single») avec petit déjeuner /

Dimanche 15 mars : Déjeuner, tout compris.

Soit un prix tout inclus, hébergement en chambre double, par personne : 200 €. Si chambre «single», ajouter 30 € et cocher :

X Nombre de personnes : Total réglé par chèque joint : €

M/Mme/Mlle.... Nom..... Prénom.....

ADRESSE COMPLETE (N°, rue)

(mentions complémentaires)..... Lieu-dit

Code postal..... Ville.....

Adresse E-mail (obligatoire) :.....@.....

TEL. Fixe TEL Portable.....

Nom des personnes accompagnantes :.....

Règlement à joindre impérativement : A l'ordre de la S.P.F.

Clôture des inscriptions : le ~~31 janvier 2020~~ *Prolongation jusqu'au 07 février 2020*

N'attendez pas le dernier moment pour vous décider !

Bulletin et chèque à envoyer au plus tôt à l'adresse suivante :

S.P.F. – «Rdv Cabourg» -, 16 rue Monsieur-le-Prince F-75006 Paris

Demande d'infos par courriel : stepoetesfrancais@orange.fr

Règlement par virement depuis l'étranger :

IBAN = FR25 2004 1000 0102 0025 5Z02 064 / BIC = PSSTFRPPPAR

Attention ! Le Comité d'organisation ne pourra tenir compte d'une demande d'annulation que plus de 30 jours avant la manifestation du Rendez-vous des Poètes.

Après le 10 février 2020, aucun remboursement ne sera effectué.



FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2020

Envoyez-nous vos meilleurs textes !

Depuis près de 70 ans, le Club des Poètes Présents, présidé par le poète-éditeur Jean GRASSIN, qui fut à l'origine de la publication de plus de 1400 ouvrages et recueils (1958-2006), publiait le traditionnel SÉQUENCES, ouvrage de bibliothèque. Son successeur, Olivier FURON-BAZAN, qui l'avait aidé durant les dernières années, tint à poursuivre son œuvre en réalisant sous une autre appellation une Anthologie annuelle des Poètes à partir de 2008. Le "FLORILÈGE des POÈTES FRANCOPHONES", désormais perpétué par Jean-Charles DORGE depuis 2015, constitue par sa présentation et son contenu de qualité, un livre remarqué dans les meilleurs cercles de lecture. Les poètes y sont mis à l'honneur. Il comporte en outre des chroniques, articles divers et des illustrations.

Pour collaborer au prochain FLORILÈGE des Auteurs et Poètes de la Francophonie 2020, la DATE LIMITE d'envoi de vos textes est fixée au : 05 septembre 2020 (pour une parution vers le 05 décembre 2018). Il suffit de se conformer à la règle des 30 lignes maxi. par page y compris espaces entre les strophes (tenant compte que la 1ère page comprend déjà une notice bibliographique n'excédant pas une dizaine de lignes maximum, qui seront susceptibles d'être réduite à 5 lignes). Joindre une nouvelle photographie SVP.

Je souscris en conséquence à 1 **exemplaire** par page, soit.....**exemplaire (s)**.
Il est entendu que si ma collaboration n'est pas retenue, je désire (**raier mention inutile**) être intégralement remboursé de ma souscription ou maintenir ma souscription pour**exemplaire(s)**

BULLETIN DE SOUSCRIPTION - FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom:	Prénom:
Pseudonyme: (Ecrivain)	Date de naissance:/...../.....
	Lieu de naissance:
Adresse:	Tel:
.....	E-mail:

Merci d'adresser vos textes **PAR COURRIEL*** en parallèle de l'envoi par la poste pour nous éviter d'avoir à les retaper, avec le risque de coquilles ! (*) Version numérisée en WORD, Times New Roman ou Calibri, taille 12. Joindre votre **NOTICE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE** actualisée et votre **PHOTO** d'identité, même ancienne

Accord pour publication : OUI NON (y compris sur le site :)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION - MODALITÉS

Je désire recevoir, à la parution du FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2020

..... exemplaire(s) relié(s) correspondant (s) à ma collaboration.

- **1** Exemplaire me donnant droit à une page, soit **50 €**
- **2** Exemplaires me donnant droit à deux pages, soit **100 €**
- **3** Exemplaires me donnant droit à trois pages, soit **145 €**
- **4** Exemplaires me donnant droit à quatre pages, soit **190 €**

A partir de 5 EXEMPLAIRES, le prix de la page a été fixé à 40 €euros.

J'adresse le montant de mon règlement, soit **€ + 25 € / Étudiants 18 €** (Cotisation annuelle à la SAPF obligatoire)
de la manière suivante :

- Ci-joint, par chèque **bancaire** ou **postal** à l'ordre de **SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE (ou SAPF) + 2 enveloppes pré-adressées et timbrées.**
- Par virement **bancaire (nous prévenir par courriel)**, au compte de la SAPF :
IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A.

N.B. Pour les correspondants de l'ETRANGER, il est indispensable que le chèque bancaire soit payable chez un correspondant français de votre banque. Si le chèque est payable à l'étranger, il faut prévoir le remboursement des frais d'encaissement à l'étranger. Le mieux pour eux étant de privilégier le règlement par virement.

Date et Signature

Observations (pour emploi de photo ou biographie de l'année précédente, etc.) :

.....
.....

P.S Les frais postaux évoluant régulièrement, ils seront à régler **à réception des livres commandés.** Compte tenu que les textes doivent nous parvenir sous forme numérisée, supposés déjà contrôlés par vous et sans faute d'orthographe, et s'agissant d'un ouvrage collectif, **il n'y aura pas de bon à tirer préalable**, afin notamment de pouvoir assurer les délais de parution. Merci de votre compréhension.



Bulletin d'adhésion / de renouvellement à l'ASSOCIATION

(Personnes physiques)

M/Mme/Mle.....Nom..... Prénom.....

Date de naissance/...../..... Ville de naissance..... Pays.....

Profession/statut..... Situation familiale

Décorations/prix principaux (préciser le domaine).....

Membres d'associations, œuvres ou participation à vie sociale (préciser lesquelles).....

Observations

(Personnes morales)

Nom de l'Association.....

Objet tel que précisé dans les statuts :

Informations complémentaires sur les activités principales actuelles.....

Nom et coordonnées des personnes responsables (Président(e)).....

(Contact).....

(pour tous)

ADRESSE COMPLETE (N°, rue)

(mentions complémentaires)..... Lieu-dit

Code postal..... Ville..... Pays.....

Adresse E-mail : @

TEL. Travail TEL. Domicile.

Fax..... Portable.

« Je soussigné, demande / renouvelle mon adhésion à la SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE en qualité de (préciser votre spécialité) :..... (Éventuellement) je pourrais apporter mon aide de la façon suivante (représentation locale / rédaction d'articles / autres à préciser :

..... (pour une adhésion nouvelle) J'ai bien noté que pour devenir membre de l'Association, je dois être parrainé par deux membres sociétaires et régler la cotisation annuelle, et ma candidature devra être agréée par le Bureau de l'Association. Ma candidature est parrainée par : M... .. et (éventuellement) M... .. ».

J'accepte de figurer sur le site de la SAPF avec une bio de 5 lignes, ma photo et un texte.

A le

Signature :

(+ cachet pour une association)

- (Joindre une photocopie lisible de votre pièce d'identité + 1 photo d'identité + 2 enveloppes timbrées 20g pré-adressées + chèque de cotisation annuelle (25 € / Étudiants 18 €)* à l'ordre de « SAPF ») ou pour l'ÉTRANGER par virement bancaire (nous prévenir par courriel), au compte de la SAPF : IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A. (*)Possibilité de montant supérieur à titre de don.

A adresser par courrier à : SAPF / JC DORGE, 14 RUE DE VERDUN, F-92500 RUEIL-MALMAISON